

HISTOIRE D'UN FIL

Chez la P'tite couturière

MODALITES DES SEJOURS

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Public

Les séjours sont ouverts à tous les jeunes, de 12 à 17 ans (dérogation d'âge possible, nous consulter).

But

Nous proposons des séjours de vacances éducatifs liés à la pratique de la couture, de la décoration ainsi que des activités de loisirs, ballades, cinéma, accro branches, baignades, pique-nique, visites culturelles...

Tarifs

Les séjours ont une durée minimum de 6 jours. Le prix à la journée est de : 80 €
Le prix comprend l'hébergement, la restauration et la totalité des activités.

Arrivée/départ

L'arrivée sur le centre se fait à partir de 10h30 le matin et le retour à partir de 16h.

Le transport sur le centre et le retour est à la charge des parents ou tuteurs des enfants.

Le centre peut assurer les convoyages Aller et Retour, au départ de :

–LIMOUX : 70€ A/R

–CARCASSONNE : 120€ A/R

–MIREPOIX : 50€ A/R

Conditions

Les parents et/ou tuteurs s'engagent à prendre connaissance des conditions de fonctionnement des séjours et à autoriser les enfants à participer à toutes les activités prévues. Ils autorisent les directeurs des séjours à faire soigner les enfants et à faire réaliser toute intervention d'urgence, selon les prescriptions du corps médical consulté et s'engagent à rembourser aux organisateurs des séjours le montant des frais médicaux.

Règlement intérieur

L'usage des téléphones mobiles est limité. Les téléphones sont remis aux responsables le soir.

Les enfants doivent respecter les règles du centre ainsi que les consignes de sécurité.

Les débordements ne sont pas admis, ni dans la maison, ni à l'extérieur. Le respect de chacun est une valeur essentielle, tant dans la maison à l'égard des camarades ou des responsables du centre qu'à l'extérieur à l'égard des voisins ou habitants du village.

Les comportements grossiers, vulgaires, égoïstes et perturbateurs ne peuvent être acceptés, car ils sont totalement incompatibles avec une vie en collectivité harmonieuse.

Tout comportement de violence est proscrit. L'agressivité envers les autres membres du groupe ou les responsables ne peut être tolérée.

Un comportement qui nuirait au bon déroulement des vacances du reste du groupe, ne pourra être accepté.

La consommation de drogue ou d'alcool est interdite et sujet à renvoi immédiat.

Le vol n'est pas acceptable, tant à l'intérieur du groupe que dans un magasin ou lieu public et donnera lieu à un renvoi.

En cas de difficulté majeure le directeur des séjours se réserve le droit de renvoyer l'enfant et cela sans remboursement du reste du séjour.

Inscriptions

Les inscriptions seront effectives dès que la fiche d'inscription dûment remplie avec tous les documents demandés, et l'acompte de 100 € seront reçus.

Documents à fournir

- fiche d'inscription remplie et signée
- fiche sanitaire de liaison remplie et signée (obligatoire pour les mineurs)
- copie attestation CPAM et complémentaire (mutuelle, CMU)

Paie ment

Les acomptes et soldes des séjours peuvent être réglés

. par chèques bancaires à l'ordre d'HISTOIRE D'UN FIL

. ou par virement sur le compte d'HISTOIRE D'UN FIL

Société générale de Pézenas : Code Banque 30003/Code guichet 00333/ Compte n° 00037262322 03 en précisant les nom et prénom de l'enfant.

Le solde des factures est à régler 15 jours avant le début des séjours.

Désistements et annulations

- jusqu'à un mois avant le début du séjour, les acomptes sont restitués
 - jusqu'à 20 jours avant le début du séjour, il sera retenu 30% du montant du séjour
 - jusqu'à 10 jours avant le début du séjour, il sera retenu 50%
 - à partir de 2 jours avant le début du séjour, ou non signalés, la totalité du séjour sera exigée
- En cas d'annulation du séjour par le centre de vacances, les acomptes et soldes seront remboursés.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

-Avant l'arrivée des enfants sur le centre, il est demandé aux responsables de vérifier les cheveux des enfants pour éviter l'infestation et la prolifération des poux qui malheureusement sont souvent présents et de plus en plus difficiles à éradiquer.

-Les téléphones portables, les MP3 et autres baladeurs sont limités dans la journée et doivent être remis aux responsables à partir de 22 h.

-Le centre ne pourra être tenu pour responsable de la disparition d'objets de valeur.